

Commune de Crans-Montana

Signalisation routière

Secteur Mollens-Aminona

En application de la législation fédérale sur la circulation routière et de l'ordonnance sur la signalisation routière, la Commune de Crans-Montana, soumettent à l'enquête publique :

- La pose d'un panneau de signalisation routière « STOP », sur la parcelle No 803, plan No 3, secteur Mollens sur la Commune Crans-Montana.

Les plans sont à la disposition du public au bureau communal de Chermignon à la Route Cantonale 45, 3971 Chermignon d'en Haut, de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, devront être adressées par pli recommandé en deux exemplaires, au Conseil communal de Crans-Montana, Case postale 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les trente jours qui suivent la présente publication dans le Bulletin Officiel.

Crans-Montana, le 11 janvier 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CRANS-MONTANA